

État ?

naux, à augmenter le agriculteur, et à contri- r général de l'écono- . Depuis sa promulga- a été progressivement complété pour tenir impératifs du déve- gricole.

ut d'accompagner la re du PMV, honorer ents du ministère dans rogrammes signés en), encourager les nou- s d'organisation dans gricole notamment et promouvoir de nou- de partenariat en im- différents opérateurs FDA a subi une amé- d'inciter à l'investis- tribuer efficacement s objectifs du PMV. ales orientations stra- FDA reposent essen- le renforcement du en matière d'aide et A cela s'ajoute un écial pour les projets l'adoption d'une ap- robatation préalable techniques des pro- en place de normes ix aides de l'Etat.

aroc Vert s'est fixé tifs principaux dans nachinisme agricole, du secteur à l'amont nélioration du taux u matériel agricole

re ces objectifs, une ise en place en se ba- oche d'engagement intervenants, l'inci- ation et le renforce- ne de contrôle.

s et normes écanisation

tériel éligible a été nglober plusieurs ériels agricoles tels ses de la pomme de onneuses batteuses, i automotrices de re, les vibreurs mé- a récolte des olives, pour la récolte des tèmes de refroidis- ments d'élevage. s plafonds du ma-

tériel agricole acquis dans le cadre des projets d'agrégation ont été améliorés. Pour les subventions, 40% pour la majorité des objets subventionnés et 70% pour le matériel de traitement phytosanitaire et le matériel de semis et de plantation. Pour les plafonds de subventions, 96 000 DH pour les tracteurs, 312 000 DH pour les moissonneuses batteuses, 960 000 DH pour les récolteuses automotrices de la betterave et de la canne à sucre, 320 000 DH pour les vibreurs mécaniques pour la récolte des olives et 640 000 DH pour les enjambeurs pour la récolte des olives.

Aujourd'hui, une baisse des subventions et d'autres difficultés sont constatées

En 2012, seulement 3 417 tracteurs ont été vendus, contre 4181 unités l'année précédente. La baisse est de 18%. Le recul cumulé ces dernières années est d'environ 50%.

Le plan Maroc Vert, étant ambitieux dans ses objectifs, il a connu après son lancement une augmentation dans les ventes des machines agricoles, notamment les tracteurs qui ont atteint 6 791 unités vendues. Les raisons ? Les conditions climatiques qui ont été marquées par des périodes de sécheresse bien marquées ont affecté le rendement des agriculteurs, engendrant ainsi des pertes énormes. Conséquences ? Il y a eu une baisse des revenus des agriculteurs et un recul dans les achats des tracteurs et des autres machines agricoles. Le faible investissement en matériel agricole est donc attribué à la baisse de trésorerie des producteurs.

A l'origine de cette situation figure les niveaux de subventions de l'Etat qui sont passées de 40%, avec un plafonnement de 90 000 DH par unité et à 30% avec un plafonnement de 72 000 DH. Le nombre de tracteurs subventionnés est tributaire de la superficie de l'exploitation agricole. Pour une superficie de moins de 5 hectares, l'Etat subventionne une seule machine, sachant que plus de 80% des exploitations disposent d'une superficie inférieure à 5 ha, ce qui ne justifie pas l'investissement dans un tracteur et limite ainsi l'acquisition de ces machines. ♦

L'INTERVIEW

Boubker El Ouilani,

«Sensibiliser l'opinion à l'utilisation des produits phytosanitaires»

Pouvez-vous nous donner un aperçu sur l'Association CropLife Maroc ?

Notre association a été créée en 1973 sous le nom de AMIPHY (Association marocaine des importateurs et formulateurs de produits phytosanitaires). En 2006, nous avons procédé à un changement de nom. Nous nous appelons désormais CropLife Maroc, tout simplement parce que nous sommes devenus membre fondateur de CropLife AME (Afrique et Moyen Orient), FCP (Fédération de la chimie et de la parachimie), COMADER (Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural) et le Centre des services de la chimie

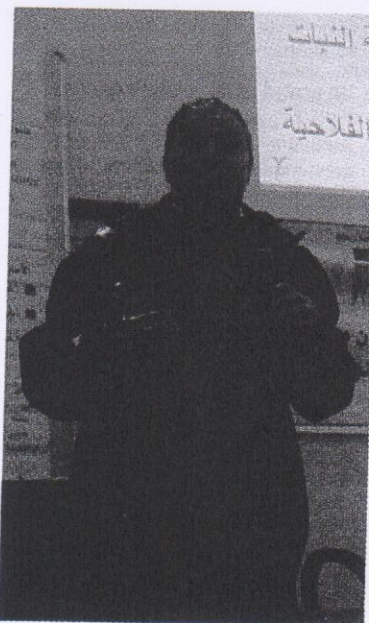
Quels sont les membres de l'Association ?

Le nombre des sociétés membres de CropLife Maroc est de 23 parmi les 57 sociétés agréées au Maroc pour exercer dans le domaine de la protection phytosanitaire. Ces sociétés importent et commercialisent un peu plus de 90% des produits phytopharmaceutiques utilisés au Maroc.

Quelles sont les missions de CropLife Maroc dans ce domaine ?

Notre mission est de sensibiliser l'opinion publique marocaine d'une manière générale, en particulier le secteur agricole, surtout les petits agriculteurs sur le fait que si les produits phytosanitaires sont nécessaires pour la protection de leurs cultures, l'augmentation de leurs rendements et l'amélioration de leur productivité, il n'en demeure pas moins qu'il faut les utiliser d'une manière sûre, judicieuse et raisonnée pour assurer la sécurité des utilisateurs qui sont les premiers concernés. Il faut garantir la santé des consommateurs et préserver notre environnement. Nos efforts ont également pour ambition d'assainir et de mettre à niveau le réseau de distribution des phytopharmaceutiques, combattre la contrefaçon et la contrebande des pesticides tout en œuvrant pour la qualité des pesticides homologués, œuvrer pour doter le pays d'une législation régissant le secteur pour qu'elle soit moderne, adaptée et transparente afin de promouvoir le respect et l'application du Code de Conduite International pour la distribution et l'utilisation des pesticides.

En tant qu'acteur majeur dans le domaine de la protection phytosanitaire,



quels sont les enjeux que connaît cette pratique au Maroc ?

Mettre à niveau le secteur des phytosanitaires au Maroc par la révision de la législation sur les pesticides, car les dahirs et les décrets d'application régissant le secteur sont devenus obsolètes et dépassés, c'est le principal enjeu. Ensuite, la mise à niveau des canaux de vente des pesticides d'une manière générale et des produits phytopharmaceutiques en particulier. Parmi les 650 points de ventes existant actuellement, à peine 15% répondent aux normes. Combattre efficacement la contrefaçon et la contrebande des pesticides qui représentent un fléau pour l'économie nationale d'une manière générale et pour notre secteur en particulier est une nécessité qui préoccupe les professionnels. Nous estimons que ce fléau toucherait 10% à 15% du marché des pesticides. Les efforts entre tous les intervenants (administration, agriculteurs, industrie) doivent être conjugués pour solutionner la problématique des déchets agricoles et mettre les moyens nécessaires et suffisants pour renforcer le contrôle qualitatif des pesticides à l'importation, mais aussi au niveau des circuits de ventes (ce qui est le cas des marchands ambulants dans les souks). Enfin, il faut aider l'industrie dans sa quête de vulgarisation des bonnes pratiques phytosanitaires. ♦